



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 27 JUIN 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt-sept juin à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21  
Pouvoirs : 8  
Absent : 0

Date de la convocation : 20 juin 2023

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, DUFFAULT Tetyana, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kévin, GABIGNON Christophe, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

BIOTTEAU Dany représenté par D CHALLOT  
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT  
VERDUZIER Jean-Bernard représenté par B GARNIER  
MOREAU Laurent représenté par D MINEREAU  
BEUGIN Valérie représentée par JR MINEREAU  
ROBIN Nadia représentée par V DEBIAIS  
ROYER Freddy représenté par C PIAULET

**ABSENT : /**

**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT

### DELIBÉRATION N°79

Rapporteur : Jean-Romuald MINEREAU

### OBJET : TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX AU 1<sup>ER</sup> JUILLET ET 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2023

Il est proposé au conseil municipal de fixer les **tarifs des services municipaux** concernés par l'année scolaire à savoir :

- le ramassage scolaire
- l'école municipale de dessin
- l'ALSH
- l'accueil périscolaire
- la restauration scolaire
- les menus fournis par la cuisine centrale
- la rémunération des intervenants au Point Jeunes et l'ALSH
- l'adhésion au Point-Jeunes

Il est proposé les changements suivants :

**-augmentation de tous les tarifs de 3 %** sauf pour les tranches des quotients familiaux de 0 à 300€ et de 301 à 600€ de la restauration scolaire, le tarif à 1€ est maintenu.

- augmentation de l'adhésion annuelle du Point Jeunes :
- 15 à 20€ pour un enfant,
- 25 à 34€ pour 2 enfants,
- 30 à 40€ pour 3 enfants.

L'adhésion à la semaine pour les jeunes hors commune est inchangée.

- augmentation de la rémunération des animateurs saisonniers de l'ALSH et du Point Jeunes.

- instauration d'un tarif "autres accompagnants" dans la catégorie repas aux enseignants. Les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) pourront ainsi bénéficier d'un repas au même tarif que celui proposé aux enseignants.

Il est proposé au conseil municipal de valider pour l'année scolaire 2023-2024 les tarifs conformément au tableau joint à la présente délibération.

VU la délibération du 28 juin 2023 relative aux tarifs municipaux,  
VU les propositions de la commission petite enfance, enfance et jeunesse du 6 juin 2023,  
VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 13 juin 2023 et de la commission finances du 19 juin 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- valide les tarifs des services municipaux pour l'année scolaire 2023/2024, conformément au tableau joint à la présente ;
- charge M le Maire de leur application.

<b>VOTE</b>
<b>UNANIMITÉ</b>

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le 30 JUIN 2023

